

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation – Règlement d'urbanisme

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 374-24 CONCERNANT LES DEMANDES DE DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS EST DONNÉ par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé « Règlement concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire ».

Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 2 avril 2024 et il ne contient pas de dispositions susceptibles à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

L'objet de ce règlement est de permettre d'interdire la démolition d'immeuble à moins que le propriétaire n'ait été autorisé par un comité sur les demandes de démolition.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 7 mai à 19 heures,** à la salle du Conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne intéressée peut donc en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 15 avril 2024.

Nadine Lavallée,

Directrice générale et greffière-trésorière